



Réserve Naturelle Régionale
COTEAUX DU FEL

Projet de Réserve naturelle régionale « Les coteaux du Fel »

Dossier de consultation



JUILLET 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
OCCITANIE



QU'EST-CE QU'UNE RESERVE NATURELLE ?

Une **Réserve naturelle** est un espace protégeant un **patrimoine naturel remarquable** (faune, flore, minéraux, fossiles...) par une réglementation adaptée qui tient compte du **contexte local**.

Les Réserves naturelles peuvent être **créées par l'Etat** (Réserves naturelles nationales, RNN) **et les Régions** (Réserves naturelles régionales, RNR). Pour les RNR, la Région fixe la réglementation, désigne le gestionnaire, délivre les autorisations de dérogation à la réglementation, et finance l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.

Aujourd'hui, le réseau des réserves naturelles compte 354 réserves naturelles classées dont : 168 Réserves naturelles nationales (RNN), 179 Réserves naturelles régionales (RNR) et 7 Réserves naturelles de Corse. Il existe 14 RNR dans la Région Occitanie.

La RNR est un espace protégé

- ✓ Périmètre classé permettant de **préserver un patrimoine naturel remarquable et menacé**
- ✓ **Outil réglementaire** donnant un statut juridique
- ✓ Territoire **ne pouvant être ni détruit ni modifié** dans son état ou dans son aspect, sauf autorisation spéciale de la Région
- ✓ **Réglementation** des activités et des usages adaptés au contexte local

La RNR est un espace géré

- ✓ De manière planifiée et concertée, détaillée dans un **plan de gestion**
- ✓ Par un organisme local (convention entre le gestionnaire et la Région)

La RNR est un espace de concertation

- ✓ **Engagement volontaire** des propriétaires publics et privés
- ✓ Organe de décision : **Comité consultatif de gestion** qui se réunit annuellement
- ✓ Participation à l'élaboration du plan de gestion pour qui le souhaite

La RNR est un espace de développement local et durable

- ✓ **Conciliation des activités** en place avec la préservation de la **biodiversité**
- ✓ Labellisation du territoire

La RNR est un support de pédagogie

- ✓ **Sensibilisation** à la protection du patrimoine naturel
- ✓ **Découverte de la nature et des patrimoines** (naturel, historique, culturel, éducation à l'environnement)



LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire doit :

- ✓ Construire, mettre en œuvre et évaluer le **plan de gestion**
- ✓ Réaliser ou faire réaliser l'ensemble des **opérations** nécessaires à la **conservation du patrimoine naturel** de la réserve et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales
- ✓ Assurer l'**information** au public
- ✓ Assurer le respect de la **réglementation**
- ✓ Assurer la **gouvernance technique et administrative** du site

LE PLAN DE GESTION

Document de référence et d'orientations, il est élaboré par le gestionnaire. Il est le fruit d'un long travail de concertation avec tous les acteurs du territoire.

Il identifie **les enjeux** (écologiques, socio-économiques, etc.) et **propose des objectifs de gestion** et des **actions adaptées** aux problématiques du site afin de préserver son patrimoine naturel.

LA REGLEMENTATION

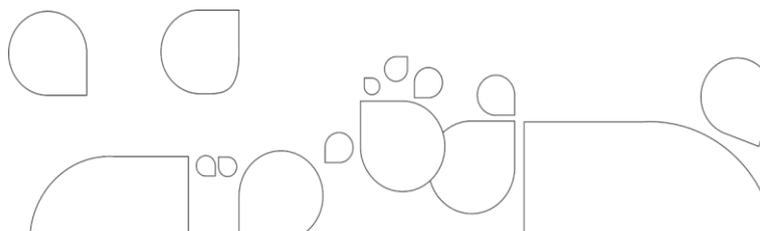
Sur chaque Réserve s'exerce une **réglementation spécifique**. Elle permet d'assurer la **préservation du patrimoine naturel remarquable** du site.

Elle fait l'objet d'un **consensus préalable** avec tous les acteurs sous différentes formes (groupes de travail, entretiens individuels, sondage en ligne...).

Elle **spécifie les activités interdites et celles qui sont autorisées**. Elle comprend notamment des mesures de protection de la faune et la flore (quiétude, cueillette, introduction d'espèces exogènes, pollutions, dépôt de déchets, etc.), l'organisation de la circulation des personnes et des véhicules, les activités forestières et agricoles, la réglementation des travaux de construction ou d'aménagements, la publicité, etc.

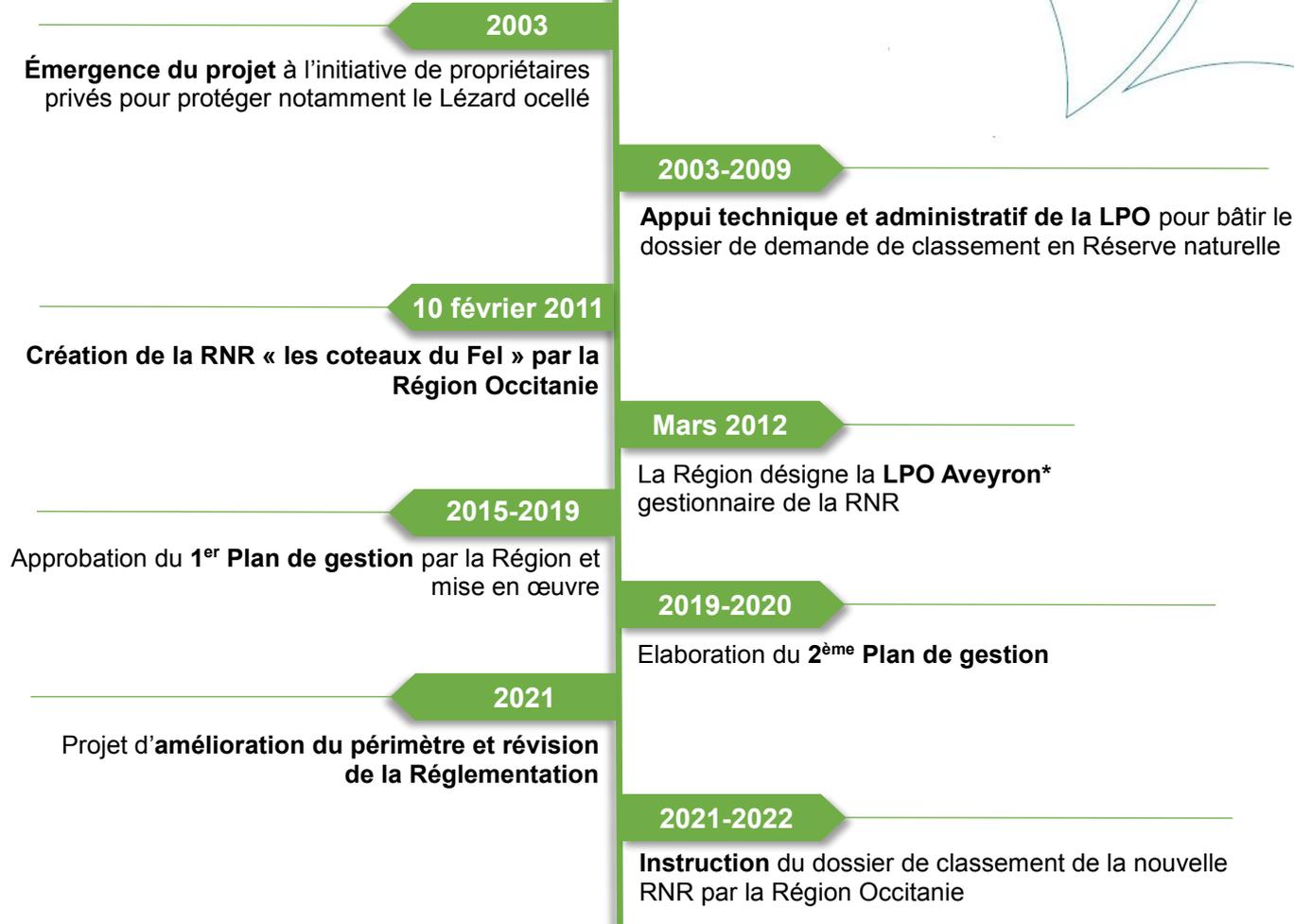
Des agents commissionnés sont chargés de faire respecter la réglementation (agent de l'équipe gestionnaire, Office français de la biodiversité voire la Gendarmerie).

Ce règlement ne peut en aucun cas se substituer aux autres réglementations en vigueur ainsi qu'au droit de propriété.



LA RESERVE NATURELLE REGIONALE « LES COTEAUX DU FEL »

HISTORIQUE



*LPO

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux** (loi 1901) a pour objet d'agir pour la préservation des oiseaux, de la faune sauvage et de la nature en cohabitation avec l'homme, et d'ainsi lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, et l'éducation. Son champ d'action dépasse ainsi celui des oiseaux et s'étend à la biodiversité.

La **LPO Occitanie** a été créée en janvier 2021 et résulte de la fusion de plusieurs délégations territoriales (Aveyron, Aude, Hérault, Lot et Haute-Garonne).

La **Délégation territoriale en Aveyron** a été historiquement créée en juin 2001. Elle réalise des actions avec ses membres (624 adhérents en 2020 en Aveyron et Lozère) et avec la contribution active d'une cinquantaine de bénévoles. Actuellement, elle est représentée par Alain Hardy, Président de l'association. Le Conseil territorial Aveyron est composé de 11 membres. Son activité est soutenue par une équipe pluri-compétente de 5 salariés qui représente 4,8 ETP.

Les locaux sont basés à Cruéjols (12310 Palmas d'Aveyron).

LPO Occitanie – délégation territoriale de l'Aveyron

10, rue du couvent - Cruéjols

12310 Palmas-d'Aveyron

Tél. 05 65 42 94 48 • <http://aveyron.lpo.fr/> • aveyron@lpo.fr

PRESENTATION DU PROJET GLOBAL DE NOUVELLE RESERVE NATURELLE REGIONALE

Amélioration du périmètre

Un périmètre élargi a été étudié sur la base des enjeux écologiques locaux. A l'issue de la concertation, le croisement avec la volonté des propriétaires d'intégrer ou non la réserve permet d'aboutir à un nouveau projet de périmètre comptant désormais 123 ha.

Nous distinguons aujourd'hui une **zone « cœur »** qui correspond à l'ancienne RNR améliorée ainsi que la **zone « périphérique »** comprenant notamment un second noyau à l'est.

	ANCIENNE RNR	PROJET DE NOUVELLE RNR
DATE DE CREATION	Février 2011	A partir de 2022
SURFACE	77 ha	123 ha
NOMBRE DE PROPRIETAIRES	6 propriétaires privés + 1 public (la commune)	8 propriétaires privés + 1 bien sectionnaire + 1 public (la commune)
DUREE DE CLASSEMENT	10 ans renouvelables	Illimitée

La Réserve naturelle régionale « les coteaux du Fel » reste l'unique RNR dans l'Aveyron !

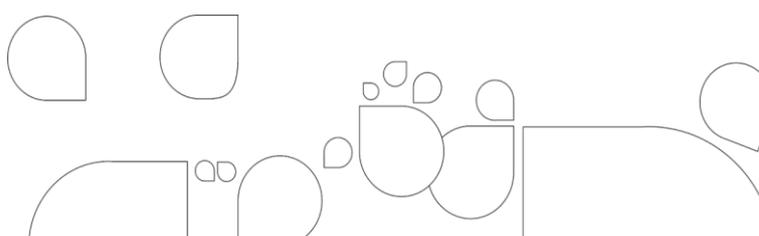
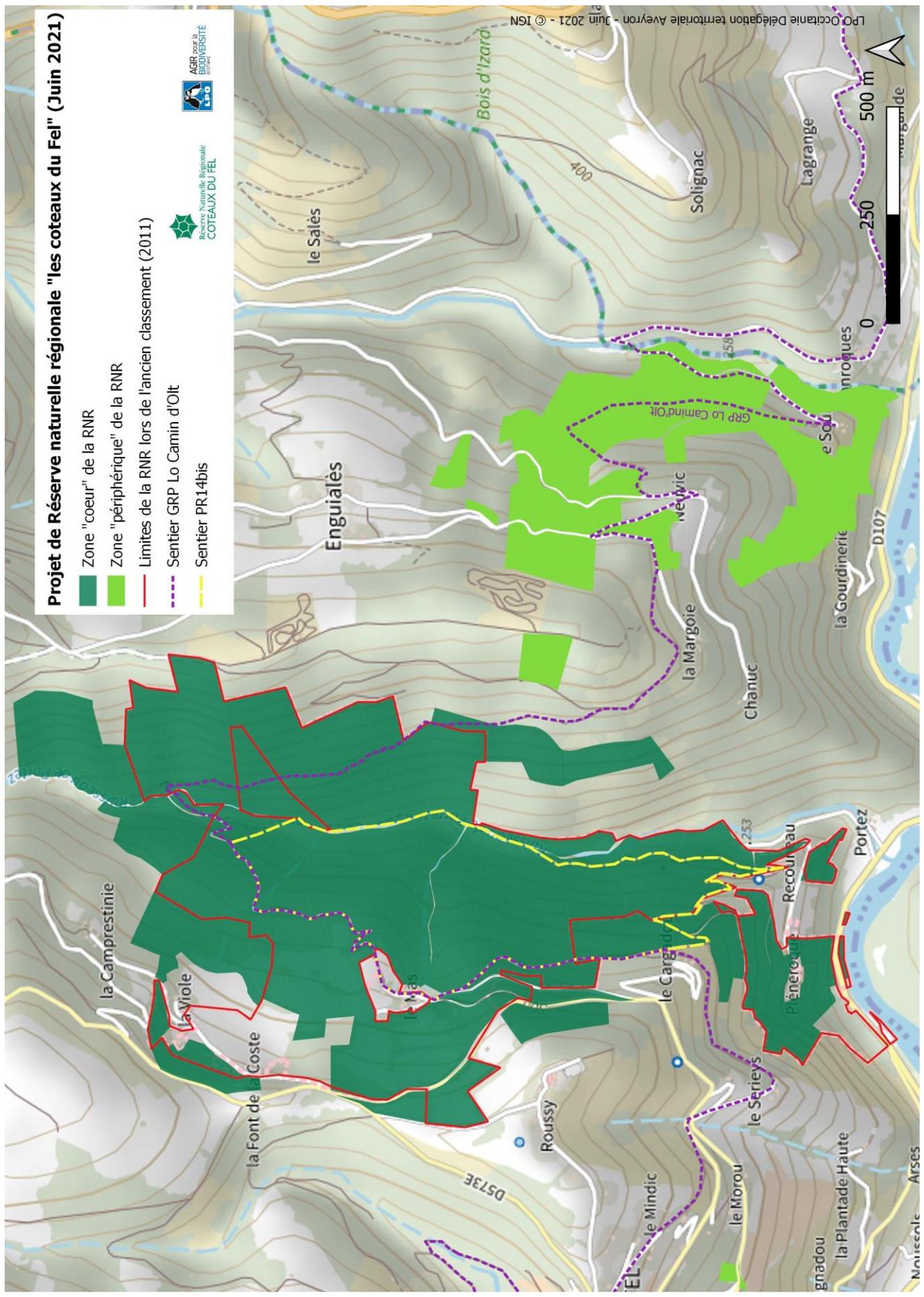


LPO Occitanie – délégation territoriale de l'**Aveyron**

10, rue du couvent -Cruéjouls

12310 Palmas-d'Aveyron

Tél. 05 65 42 94 48 • <http://aveyron.lpo.fr/> • aveyron@lpo.fr



Le projet de nouvelle réglementation

La concertation avec les propriétaires et les acteurs locaux a permis de proposer une nouvelle réglementation pour la Réserve. Ce nouveau projet permet de clarifier les règles et de prendre en compte de nouvelles pratiques sur le territoire. Le projet de réglementation contient notamment des **différences entre la zone « cœur » et la zone « périphérique »**.

SUR L'ENSEMBLE DE LA RESERVE

- ✓ **Interdiction d'introduire, de porter atteinte ou d'emporter hors de la Réserve** des espèces végétales ou des animaux d'espèces non domestiques
- ✓ **Circulation à pieds** autorisée sur les deux sentiers balisés (GRP Lo Camin d'Olt et PR14bis)
- ✓ **Circulations à vélo et à cheval** autorisées seulement sur le GRP Lo Camin d'Olt
- ✓ **Chiens** tenus en laisse
- ✓ **Campements et bivouac** interdits
- ✓ Interdiction des activités de **cueillette et ramassage**
- ✓ Interdiction des **prises de vue ou de son** en dehors des sentiers balisés
- ✓ Interdiction de l'**écobuage et de l'utilisation de produits phytosanitaires, engrais et amendements**
- ✓ Interdiction d'utiliser du **feu**
- ✓ Interdiction de déposer des **déchets** ou des produits de nature à porter atteinte au milieu
- ✓ Autorisation préalable de la Région nécessaire pour des **travaux** modifiant l'aspect ou l'état de la Réserve
- ✓ Interdiction de la **pêche** sur le ruisseau du Portez sauf ayant-droit

SUR LA « ZONE CŒUR »

- ✓ **Chasse** interdite à l'exception des opérations de régulations d'espèces surabondantes définies en concertation préalable avec l'organisme gestionnaire de la RNR
- ✓ Circulation des **véhicules à moteur** interdite

SUR LA « ZONE PERIPHERIQUE »

- ✓ **Chasse** non réglementée au titre de la Réserve
- ✓ Circulation des **véhicules à moteur** autorisée sur le GRP LO Camin d'Olt



Des **exceptions** à ces règles sont prévues pour les propriétaires, les activités agricoles et pastorales, forestières, le gestionnaire ou encore les opérations prévues dans le plan de gestion.



LA BIODIVERSITE DE LA RESERVE NATURELLE

Une mosaïque de milieux

La Réserve recouvre des milieux variés : boisements étendus dominés par de la chânaie-châtaigneraie, prairies fauchées et/ou pâturées, landes sèches avec des escarpements rocheux, ruisseau du Portez et ripisylve en bordure de la rivière Lot. Certains milieux témoignent de l'activité humaine passée comme les anciennes terrasses à vignes ou encore les châtaigneraies dégradées.

Un réservoir de biodiversité

Aujourd'hui près de 1 600 espèces y sont répertoriées.

Les **forêts** de la Réserve abritent des cortèges d'espèces saproxyliques comme des **coléoptères** (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, etc.) ou encore des **champignons** qui témoignent de l'importance du bois mort et des châtaigniers sur le site. *Piptoporellus soloniensis*, un champignon polypore présumé éteint en Midi-Pyrénées et dont la dernière mention date de 1930 en Aveyron a par ailleurs été redécouvert sur des chandelles de châtaigniers. Les espèces d'**oiseaux** rencontrées sont majoritairement forestières : Milan royal dont un couple se reproduit à proximité immédiate du site, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Aigle botté, une belle diversité de Pics, ou encore le très rare Pouillot siffleur qui est potentiellement reproducteur sur le site. On recense également le **Muscardin**, une espèce de micromammifères discrète et protégée en France. Récemment, plusieurs observations d'un probable **Chat forestier** ont été faites sur le site. Seules de futures analyses génétiques permettront de confirmer cette hypothèse.

Les **prairies de fauche et/ou de pâturage** sont le territoire de chasse des rapaces mais aussi une zone de reproduction et d'alimentation de passereaux tels que la **Pie-grièche écorcheur** ou encore l'**Alouette lulu**. Une prairie ancienne située au nord du site accueille un cortège de **champignons prairiaux** (cohorte Entolomes-Hygrocybes) qui lui confère un intérêt national.

Dans les **landes et anciennes terrasses à vigne** on peut entendre à la tombée de la nuit les soirs d'été le doux ronronnement de l'**Engoulevent d'Europe**. Un **cortège d'araignées** remarquables à l'échelle de la Région y a également été identifié. La commune du Fel abrite une importante population de **Lézard ocellé**, notamment sur les domaines viticoles, et quelques individus sont observés dans les milieux les plus favorables de la Réserve.

Le **Petit Rhinolophe**, le **Murin à oreilles échanquées** ou encore la **Barbastelle d'Europe**, des espèces de chauves-souris occupent volontiers les **bâtiments** tels que les granges, les anciens fours à pain ou les séchoirs à châtaignes (sécadous) pendant l'été pour élever leurs jeunes.

D'autres espèces rares et localisées dans le département sont observées : le **Cordulégastre bidenté** dans le **ruisseau du Portez**, le **Triton marbré**, la **Grenouille rousse** ou encore la **Grenouille agile** dans les **mares**, la **Sérotine de Nilsson** une chauve-souris forestière jusqu'alors inconnue dans la Région, la **Genette commune**, l'**Orvet fragile**, etc.



EXEMPLE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE PREMIER PLAN DE GESTION 2015-2019

Travaux de gestion



- ✓ **+ de 5 000 m2 réouverts sur d'anciennes terrasses à vigne** (sud du site) et entretenus par la suite mécaniquement pour favoriser le Lézard ocellé
- ✓ Maintien du **pâturage bovin et équin** et **fauche** sur les prairies au nord du site, entretien des haies
- ✓ **Restauration et entretien des châtaigniers**
- ✓ **Aménagements de 2 bâtiments en faveur des chauves-souris** (four à pain et grange)
- ✓ **Restauration d'une mare**, entretien du réseau de points d'eau
- ✓ Entretien des **sentiers**
- ✓ Restauration du **patrimoine bâti** (15m de muret, un secadou, une lébade)

Suivi et inventaires

- ✓ Lézard ocellé, oiseaux, papillons, odonates, amphibiens, arachnides, insectes coléoptères, chauves-souris, flore, bryophytes, champignons, qualité de l'eau du ruisseau du Portez, etc.



Ancrage territorial

- ✓ **Echanges réguliers** avec les propriétaires, les acteurs locaux, les porteurs de projet
- ✓ Médiation relative à l'activité cynégétique
- ✓ **+ de 600 personnes sensibilisées** au travers de sorties et conférences
- ✓ **1 plaquette** du site éditée en 2013 et renouvelée en 2020, près de **45 articles dans la presse locale**
- ✓ Mise en place de **panneaux** sur le site (accueil, réglementation)
- ✓ Aménagements de **barrières** et de **chicanes** pour faciliter le passage des piétons



QUELLES ACTIONS ENVISAGEES DANS LE NOUVEAU PROJET DE RESERVE ?

Travaux de gestion

- ✓ **Restauration et entretien de châtaigniers**
- ✓ **Réouverture mécanique des landes et pelouses**, entretien mécanique et/ou par pâturage
- ✓ Entretien des **sentiers**
- ✓ Maintien du **pâturage**, de la **fauche**, de la **coupe des refus**, entretien des **haies**, entretien des **clôtures**
- ✓ Restauration du **patrimoine bâti**
- ✓ **Coupe expérimentale d'éclaircie** dans une parcelle de Douglas

Ancrage territorial

- ✓ **Echanges réguliers** avec les propriétaires, les acteurs locaux, les porteurs de projets
- ✓ **Accompagnements des propriétaires dans leurs projets** (Plan simple de gestion forestière, travaux divers, pérennisation des pratiques agricoles, etc.)
- ✓ **Favoriser des échanges** avec les élus, les professionnels de tourisme, les vignerons locaux, etc.

Sensibilisation et communication

- ✓ **Développement de l'offre pédagogique pour les scolaires** (écoles primaires locales dans un premier temps)
- ✓ **Communication et valorisation du site** (animations grand public, participations événementielles, création d'un film de découverte, élaboration de supports de communication, etc.)
- ✓ **Maîtrise de la fréquentation**
- ✓ **Faire respecter la réglementation**
- ✓ Projet de création d'une **maison de la Réserve**
- ✓ **Pérenniser la conservation du site classé** (signatures d'Obligations Réelles Environnementales pour les propriétaires volontaires)

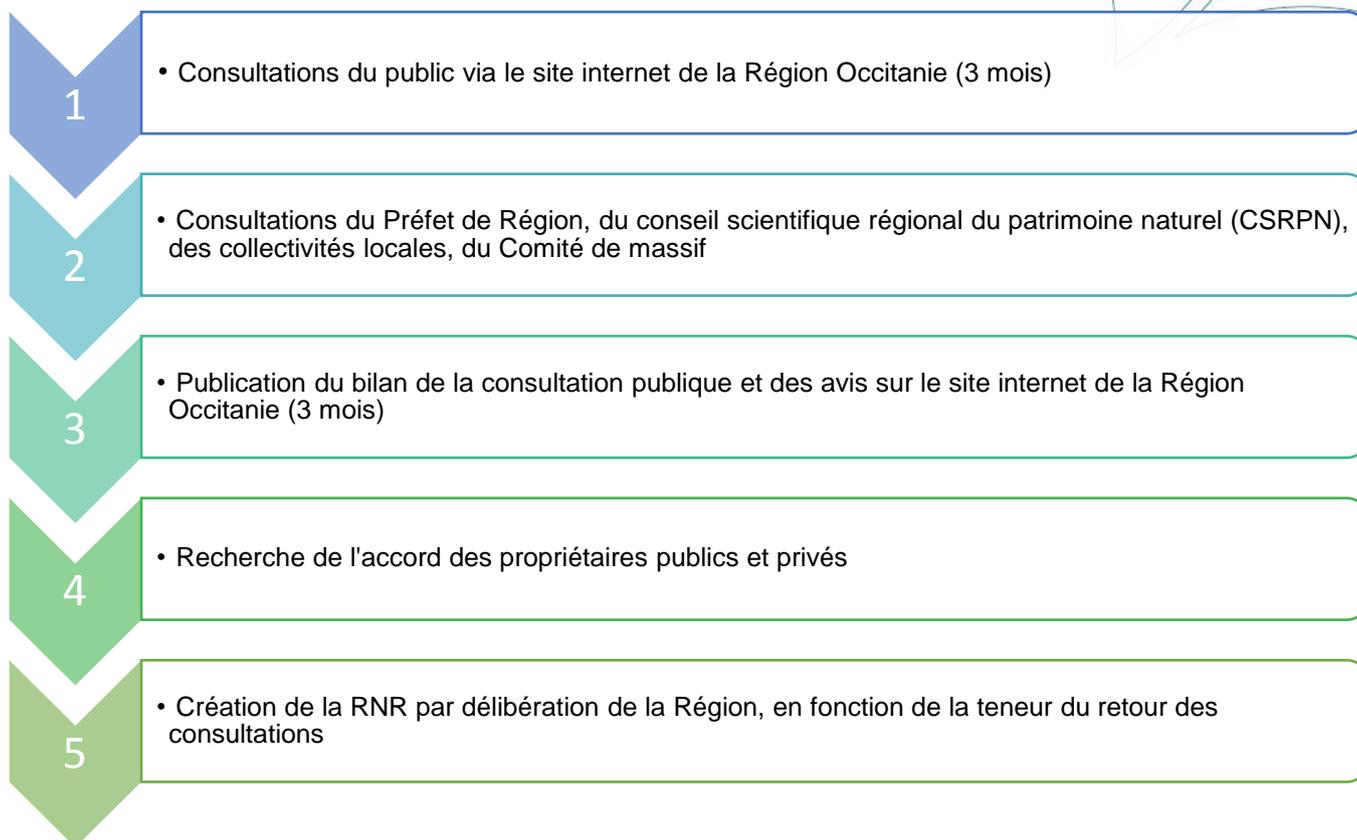
Suivi et inventaires

- ✓ **Suivi des indicateurs témoins du bon état écologique des milieux** : milieux boisés (champignons, insectes coléoptères, évolution de la forêt), milieux ouverts et semi-ouverts (araignées flore, papillons), ruisseau du Portez (température de l'eau et diatomées)
- ✓ **Poursuite des suivis** sur les chauves-souris, Lézard ocellé, Hirondelle rustique, oiseaux communs, amphibiens
- ✓ **Nouveaux inventaires** selon opportunités financières

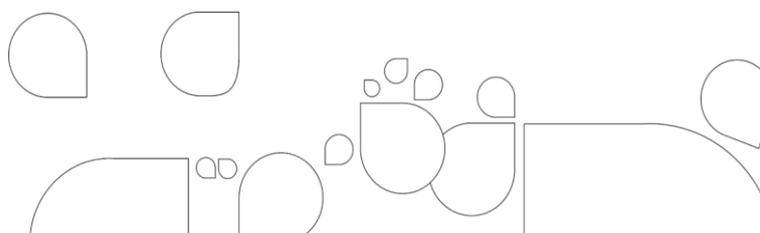


QUELLES ETAPES JUSQU'AU CLASSEMENT PAR LA REGION OCCITANIE ?

Une fois le dossier de demande de classement finalisé et déposé auprès de la Région Occitanie, les **étapes préalables à la création d'une Réserve Naturelle Régionale** sont :

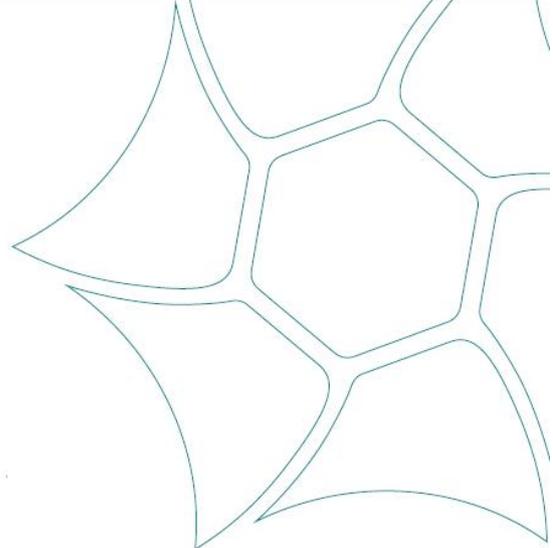


A l'issue de la création de la Réserve Naturelle Régionale, un gestionnaire sera désigné par la Région Occitanie.





Réserve Naturelle Régionale
COTEAUX DU FEL



Envoyez-nous vos avis et / ou commentaires !

Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : **leslie.campourcy@lpo.fr**

Afin de nous permettre de prendre en compte votre message avant le dépôt du dossier de demande de classement, merci de bien vouloir envoyer vos observations

avant le lundi 26 juillet 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
OCCITANIE



LPO Occitanie – délégation territoriale de l'**Aveyron**

10, rue du couvent - Cruéjols

12310 Palmas-d'Aveyron

Tél. 05 65 42 94 48 • <http://aveyron.lpo.fr/> • aveyron@lpo.fr

